



Communiqué de presse

75 ans et pas une ride !

La FMEP est plus importante que jamais

Le 30 mai 1943, avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale, les responsables se réunirent pour l'assemblée constitutive de la Fédération du personnel des services public de l'État du Valais (FPSP). En raison de l'augmentation du coût de la vie, les salaires de l'époque du personnel de l'État ne permettaient plus de subvenir aux besoins. Cyrille Pitteloud, alors président du Conseil d'État, a soutenu la création d'une faîtière qui unissait les différents corps de métiers du service public (enseignement, police, administration, etc.) sous la houlette de son premier président, Alfred Delavy. Ce samedi, la FMEP a célébré son 75^e anniversaire à Loèche-les-Bains. Elle ne manque pas de défis à relever. La restructuration de la caisse de prévoyance des employés de l'État passe actuellement pour le dossier aux implications les plus étendues pour les collaborateurs du canton du Valais.

Le Conseil d'État in corpore reconnaît le travail de la FMEP et lui rend hommage

En assistant in corpore aux festivités des 75 ans de la Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'État du Valais (FMEP), le Conseil d'État a souligné l'importance de l'association, à laquelle plus de 90% de ses employés sont affiliés.

L'introduction du treizième salaire: un succès parmi de nombreux autres

Si à ses débuts, il y a 75 ans, la FMEP ambitionnait surtout des salaires suffisants pour vivre, elle s'est ensuite davantage engagée en faveur de conditions de travail modernes, compétitives, tenant compte de l'évolution sociale. L'introduction progressive du treizième salaire pour le personnel de l'État à partir de 1990 est par exemple le fruit d'efforts couronnés de succès de la FMEP. De même, la stabilisation de toutes les rémunérations grâce au mécanisme de compensation du renchérissement basé sur l'indice des prix à la consommation, l'introduction de prestations sociales (allocations familiales, pour enfants, etc.), le maintien du salaire en cas de maladie, la mise en place de primes de fidélité ou la création d'un fonds de soutien pour les employés de l'État dans le besoin, mais aussi la possibilité de travailler à temps partiel ou à domicile sont autant de bons points obtenus par la FMEP. Celle-ci est également à l'origine de nombreux autres progrès en matière de conditions de travail des employés du Canton du Valais.

Une défense efficace contre les attaques politiques régulières visant les conditions de travail

Les conditions de travail des employés d'État font l'objet d'attaques lors de tous les débats au Grand Conseil, ou presque. Dénuées de tout concept, les offensives portent alternativement sur le système salarial, les jours de congé et fériés ou la prévoyance professionnelle du personnel. Grâce à un travail de lobbying efficace, la FMEP a généralement réussi à repousser ces assauts jusqu'à présent. La FMEP estime que le système salarial, la prévoyance professionnelle et les conditions de travail doivent être considérés comme un tout pour pouvoir être comparés au secteur privé et aux institutions paraétatique. Par ailleurs, la politique du personnel relève du gouvernement et non du Parlement. Dans cet esprit, la FMEP a pu contrer à plusieurs reprises des interventions parlementaires visant la politique du personnel. Elle a également pu convaincre le gouvernement de commander une étude comparative complète entre l'État, les grandes entreprises du secteur privé et les institutions paraétatiques. Les résultats sont attendus avec impatience.

Le Conseil d'État veut être un employeur attractif et responsable

Si par le passé la FMEP a réussi à inciter l'État à devenir un employeur concurrentiel, il est aujourd'hui plus important que jamais qu'elle fasse tout son possible pour qu'il se maintienne à ce niveau. Le marché du travail est asséché et la structure d'âge de la population active compliquera encore le recrutement de personnel qualifié à l'avenir. L'État a d'ores et déjà du mal à trouver du personnel dans divers domaines, notamment des enseignants primaires, des ingénieurs, des juristes de langue allemande, etc. Fait aggravant, la génération des baby-boomers, qui représente une part importante du personnel de l'État, s'apprête à prendre sa retraite. Aujourd'hui déjà, 40% environ des offres d'emploi proposées par l'État attirent moins de dix postulants. Les postes de direction et certains postes spécialisés sont les plus durement touchés.

Pour rester un employeur attractif et relever les défis du recrutement de nouveaux collaborateurs, l'État du Valais doit revoir sa politique du personnel. Les paliers d'attente durant la première année de travail ou l'absence de compensation du renchérissement ne sont que deux exemples d'éléments qui ont un impact négatif sur l'attractivité.

La restructuration de la caisse de prévoyance: un facteur de risque

Après analyse de la situation de la caisse de prévoyance et proposition de mesures par le groupe de travail, le Conseil d'État a décidé des mesures de restructuration à prendre l'été dernier. La FMEP se réjouit que bon nombre de ses suggestions aient été acceptées. La garantie statique est entre autres maintenue. Avec la création de deux caisses (fermée et ouverte), le Conseil d'État se montre prêt à honorer les anciennes dettes et promesses et à proposer à ses employés une solution de prévoyance attrayante à l'avenir. La FMEP a également demandé au Conseil d'État de prendre des mesures d'accompagnement pour atténuer les répercussions de la restructuration. Le Conseil d'État a constitué à cet effet un groupe de travail, au sein duquel la FMEP compte deux membres. Au lieu des six ans prévus pour l'ajustement progressif du taux de conversion, la FMEP demande que le délai soit porté à dix ans afin d'éviter qu'un trop grand nombre d'employés d'État prennent une retraite anticipée. Avec les modifications susmentionnées, la solution adoptée par le Conseil d'État est acceptable aux yeux de la FMEP, à défaut d'être parfaite. La FMEP n'avaliserait pas d'autres réductions au détriment des employés d'État et s'y opposerait avec véhémence. Près d'un tiers du personnel cantonal aura la possibilité de prendre sa retraite ordinaire ou anticipée ces sept prochaines années. Une telle évolution placerait l'État face à d'importants défis de recrutement.

Sion, le 27.10.2018

Pour plus d'informations: Marylène Volpi Fournier, présidente de la FMEP, et Urs Zenhäusern, directeur de la FMEP, sont à votre disposition au 078 607 11 06 et au 079 449 36 31.